

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

31 JANVIER 2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VIAINT À L'INSTAURATION D'UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT À GAZA ET L'ARRÊT
DES COLLABORATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDANTS DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LES ENTITÉS ISRAÉLIENNES QUI
PARTICIPENT ET/OU SOUTIENNENT LA GUERRE ET LA COLONISATION

DÉPOSÉE PAR MME ALICE BERNARD, M. GERMAIN MUGEMANGANGO, M.
JORI DUPONT, M. JULIEN LIRADELFO, M. JOHN BEUGNIES, MME LAURE
LEKANE, MME AMANDINE PAVET ET M. ANTOINE HERMANT

RÉSUMÉ

Cette résolution vise à demander un cessez-le-feu dans les bombardements menés par l'armée israélienne sur la bande de Gaza en réponse à l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023. La présente résolution appelle également à mettre fin aux collaborations entre les établissements dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les entités Israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre ou à la colonisation.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et l'arrêt des collaborations entre les établissements dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les entités israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre et la colonisation	6

DÉVELOPPEMENTS

Le samedi 7 octobre, le Hamas a perpétré une attaque meurtrière contre Israël, entraînant la perte de centaines de vies civiles innocentes. En outre, environ deux cents civils ont été capturés et pris en otage, une grande partie d'entre eux restant captifs à ce jour. Il est important de souligner que ces attaques délibérées contre des civils et les prises d'otages violent le droit international et sont considérées comme des crimes de guerre.

En réaction à cette attaque, l'armée israélienne a intensifié son blocus de la Bande de Gaza, lançant une série de bombardements sans précédent. Cette réponse a entraîné la destruction de près de 400 écoles, 70% de tous les bâtiments scolaires auraient été endommagés. Les bombardements et le blocus ont aussi entraîné la fermeture de 23 hôpitaux et d'au moins 46 cliniques de soins de première ligne dans la Bande de Gaza en raison de dommages subis ou du manque d'électricité et de fournitures médicales.

Avant cette escalade, la Bande de Gaza était déjà qualifiée de plus grande prison à ciel ouvert au monde, son approvisionnement en carburant, en eau et en électricité étant sous le contrôle d'Israël. Suite à l'attaque du Hamas, ces approvisionnements ont été coupés, isolant davantage le territoire du monde extérieur. Les propos du ministre israélien de la Défense le 9 octobre 2023, ordonnant un siège complet de Gaza en qualifiant les habitants de "animaux humains", suscitent de vives préoccupations. Ces déclarations clairement dégradantes et déshumanisantes vont à l'encontre du droit international et constituent également des crimes de guerre.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies le 24 octobre, le secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, a souligné l'importance de reconnaître que les attaques du Hamas se sont produites dans le contexte d'une "occupation étouffante" qui dure depuis 56 ans. Il a également noté les souffrances endurées par le peuple palestinien en raison des colonies, de la violence, de l'étouffement économique, des déplacements forcés et de la démolition de leurs maisons. M. Guterres a affirmé que bien que les griefs du peuple palestinien ne puissent justifier les attaques du Hamas, ces attaques, tout aussi horribles, ne pouvaient justifier la punition collective du peuple palestinien.

Après la fermeture hermétique de la Bande de Gaza au monde extérieur, l'armée israélienne a entamé une série de bombardements massifs. En l'espace de deux mois, plus de 29 000 bombes ont été larguées. Ces attaques ont entraîné un nombre important de victimes civiles et ont gravement endommagé ou détruit des infrastructures cruciales.

Au-delà des dommages matériels, on déplore au moins 23000 morts, dont les deux tiers sont des femmes et des enfants, et plus de 56000 blessés dans la Bande de Gaza soit un gazaoui sur 40. Il est important de noter que le nombre de décès ne prend en compte que les victimes retrouvées, suggérant que le chiffre réel pourrait être considérablement plus élevé. En conséquence des bombardements, environ 1,9 millions de personnes, soit près de 85% des Gazaouis ont été contraints de se déplacer du nord vers le sud du territoire. Il est crucial de souligner que ces déplacements forcés et la réinstallation orchestrée par l'occupant sont également en violation du droit international.

La situation dans la Bande de Gaza est devenue une véritable catastrophe humanitaire comme le souligne encore le secrétaire général des Nations Unies dans la lettre au Conseil de Sécurité datée du 6 décembre 2023. Il est impératif pour la communauté internationale de mettre fin à cette crise. C'est pourquoi il est essentiel que notre communauté française et notre pays prennent explicitement position en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu et de l'acheminement de l'aide humanitaire vers la région.

Par ailleurs, certains établissements d'enseignement supérieur qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent et entretiennent des liens avec des universités israéliennes contribuant directement à l'occupation de la Palestine et à la production d'armes destinées à être utilisées contre des civils innocents. Le boycott universitaire de ces projets est un élément important pour mettre fin à la violence, comme ce fut le cas en Afrique du Sud dans les années 1960.

Le campus Solvay de l'ULB collabore avec l'Université de Tel Aviv, une université qui assure la formation de l'armée israélienne. Celle-ci reçoit des subventions du ministère israélien de la Défense et elle a déjà reçu des prix pour sa participation à l'armement et à l'infrastructure de l'armée israélienne. Pas plus tard qu'en 2022, des équipements militaires ont été « commandés » directement à l'Université de Tel Aviv.

L'UCLouvain octroie 24 bourses pour des projets d'échanges avec Israël, notamment avec l'institut technologique "Technion", qui entretient des liens étroits avec le complexe militaro-industriel. Cet institut est connu pour la recherche scientifique, le développement et la production d'armes et d'équipements militaires de haute technologie, en collaboration avec les trois plus grandes entreprises d'armement israéliennes (Elbit Systems, Israel Aerospace Industries et Rafael). Les armes et les systèmes de sécurité mis au point sont testés dans les territoires palestiniens occupés, tels que la Cisjordanie et Gaza. Sur son site internet, on peut lire : « It was clear from the very beginnings of the State of Israel that the Technion

would be the nation's backbone as it established its infrastructure, security, and economy – just as the thinkers at the Fifth Zionist Congress had intended¹. »

Cette situation ainsi que, plus largement, les violations du droit international humanitaire et des droits humains sont dénoncées par plus de 500 personnalités du monde académique belge dans une carte blanche parue le 18 décembre 2023 dans laquelle ils appellent le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à se prononcer clairement pour « un cessez-le-feu immédiat et permanent devant ouvrir la voie à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire » ainsi que « le recensement et la suspension immédiate de toute relation académique nouée, en ce compris au niveau européen, avec des entités israéliennes qui participent à et/ou soutiennent les crimes contre l'humanité en cours, l'occupation, la colonisation et toutes les situations susceptibles d'être qualifiées d'apartheid ».

¹ « Il est clair depuis les tout débuts de l'Etat d'Israël que Technion serait la colonne vertébrale de la nation en établissant son infrastructure, sa sécurité et son économie – exactement comme les penseurs du 5ème congrès sioniste l'avaient voulu. »

**PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A
L'INSTAURATION D'UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT A
GAZA ET L'ARRET DES COLLABORATIONS ENTRE LES
ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DE LA FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES ET LES ENTITES
ISRAELIENNES QUI PARTICIPENT ET/OU SOUTIENNENT
LA GUERRE ET LA COLONISATION**

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

- A. renvoyant à l'attaque lancée par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023 et aux contre offensives massives menées par l'armée israélienne;
- B. considérant le nombre élevé de victimes civiles recensées dans les deux camps;
- C. considérant les quelques 200 citoyens israéliens pris en otage;
- D. considérant que la Bande de Gaza souffre depuis plus de seize ans d'un blocus illégal et abominable, et que ce territoire est considéré par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme la plus grande prison à ciel ouvert du monde;
- E. vu les 104 résolutions de l'ONU qu'Israël ne respecte pas;
- F. vu la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui condamne l'acquisition de territoire par la guerre, appelle au retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et confirme l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région;
- G. vu la résolution 465 du 1er mars 1980 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demande "à tous les États de ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés";
- H. vu la Convention de Genève de 1949, liant la Belgique en tant qu'État partie, qui établit que les États parties doivent "faire respecter" le droit international humanitaire;

- I. considérant les nombreuses cibles civiles, en ce compris des habitations, des écoles et des hôpitaux, qui ont déjà été touchées durant les combats;
- J. considérant les pénuries criantes de nourriture, d'eau, de carburant et de médicaments qui frappent les habitants de la Bande de Gaza;
- K. considérant le risque de nettoyage ethnique des habitants de la Bande de Gaza dénoncé par plusieurs experts et observateurs internationaux dont une experte indépendante des droits de l'homme de l'ONU;
- L. vu la déclaration du 14 octobre 2023 de l'Organisation mondiale de la Santé, qui indique que l'évacuation forcée des hôpitaux coûtera la vie à des centaines de patients;
- M. considérant que le Parlement européen a refusé, lors d'un vote organisé le 19 octobre 2023, d'appeler à un cessez-le-feu immédiat;
- N. considérant le risque de génocide signalé le 19 octobre et le 16 novembre par de nombreux rapporteurs spéciaux des Nations Unies.
- O. vu le courrier du 6 décembre de secrétaire général des Nations Unies invoquant l'article 99 de la charte des Nations Unies et demandant au Conseil de Sécurité d'aider à éviter une catastrophe humanitaire et d'appeler à un cessez le feu;
- P. considérant que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a rejeté le 8 décembre dernier une résolution qui appelait à un cessez le feu immédiat et à ce que toutes les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international;
- Q. considérant les tensions croissantes dans toute la région et le risque de débordement et d'escalade de ce conflit;
- R. vu la carte blanche du 18 décembre 2023 signée par 548 universitaires belges demandant aux autorités belges de se prononcer pour un cessez le feu immédiat ainsi que le recensement et la suspension immédiate de toute relation académique nouée, en ce compris au niveau européen, avec des entités israéliennes qui participent à et/ou soutiennent les crimes contre l'humanité en cours, l'occupation, la colonisation et toutes les situations susceptibles d'être qualifiées d'apartheid

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

1. D'inciter les établissements supérieurs qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles à rompre leurs collaborations de toute nature avec les entités israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre, la colonisation et l'apartheid;
2. D'encourager le Gouvernement fédéral :
 - à se prononcer explicitement pour un cessez-le feu immédiat ;
 - à se prononcer explicitement pour que l'acheminement de l'aide humanitaire soit autorisé sans entraves afin de remédier à la situation d'urgence humanitaire observée sur place;
 - à se prononcer explicitement pour la levée du blocus de Gaza ;
 - à demander le respect du droit international par toutes les parties.

A. Bernard

G. Mugemangango

J. Dupont

J. Liradelfo

J. Beugnies

L. Lekane

A. Pavet

A. Hermant